DIMANCHE-LUNDI 6-7 JUILLET 1879. N° 185

Le Nouveau Cettois

Le Numéro 5 Centimes

JOURNAL RÉPUBLICAIN

QUOTIDIEN

POLITIQUE, COMMERCIAL ET MARITIME

Le Numéro 5 Centimes

ABONNEMENTS :

	Trois Mois.
Hérault, Gard, Aveyron, Aude,	
Tarn.....	4 fr. 50
Autres Départements.....	5 fr. 50

On s'abonne à Cette, 5, quai de Bosc, 5.

INSERTIONS :

Annonces, 50 cent. la ligne. — Réclames, 1 fr
Faits divers : 2 fr. — Chroniques locales, 5 fr. la ligne

Sont reçues aux Bureaux du Journal, 5, quai de Bosc, 5.

Les lettres non affranchies seront refusées.

Société Commerciale et Industrielle
DE CETE

—

On nous demande le prendre l'initiative de la constitution de la *Société Commerciale et industrielle de Cette*.

C'est un honneur qe nous aurions voulu laisser à de pus jeunes et à de plus dévoués que ous.

Mais, dès qu'on roit que notre concours peut être dquelque utilité, nous l'apportons sanhésiter.

On connaît le butque la *Société Commerciale et Indutrielle de Cette* poursuivrait et atteindrait sûrement une fois constituée.

Fondée pour la dense et le développement des intrêts de Cette, elle s'attacherait à obnir des corps de l'Etat :

1° L'achèvement des oies ferrées devant établir les communications les plus directes entre ce port e le Centre et le Nord-Ouest de la France

La transformation, en canal de grande communication, des canx de Beaucaire et des Etangs ;

La jonction de ce nouvau canal au canal du Midi ;

L'exécution des travau qui assureraient au port de Cette l'agndissement et les profondeurs d'eau que éclament les nouveaux besoins de la mrine marchande ;

Et, enfin, l'établissement d'un outillage lui permettant la rapide et économique manutention des marchandises exportées ou importées ;

2° L'abaissement des prix de nos transports tant intérieurs qu'extérieurs ;

Et la révision de la législation qui grève, en en restreignant l'usage, les produits naturels ou fabriqués, quelle qu'en soit, d'ailleurs, l'origine.

3° Enfin, l'examen de toutes les questions dont la solution aurait pour effet d'accroître les relations tant intérieures qu'extérieures du port de Cette, et d'aider, par conséquent, à l'extension de son commerce et de son industrie.

Un pareil but paraîtrait-il trop complexe ? Les questions économiques ne se scindent pas ! Le jugerait-on trop difficile à atteindre ? Une volonté persévérante s'impose toujours !

Nous ne voyons rien qui puisse faire obstacle à une action collective d'une population ne cherchant, après tout, qu'à accroître son bien-être, en concourant à la prospérité publique.

Nous disons que rien ne saurait empêcher la *Société Commerciale et Industrielle* de Cette de se constituer, et, cependant, hier encore, à propos du projet de loi sur le service postal de l'Algérie, nous étions dans la pénible obligation de constater l'apathie dont on témoigne, autour de nous, pour toutes les questions d'intérêt général.

Pourquoi se dérangerait-on ?

On a fait un effort en constituant le syndicat, et l'on croit que cet effort suffit !

Le Syndicat a une tâche bien définie à accomplir ; l'association aura la sienne.

Sa tâche est nettement indiquée dans les lignes que nous venons de rappeler ; nous ne comprendrions pas qu'elle ne fût pas entreprise.

Qui abandonne la chose publique s'abandonne !

Sursum corda ! Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire !

A l'œuvre donc !

D. L.

Les adhésions à la *Société commerciale et industrielle de Cette* doivent être envoyées par écrit aux bureaux du *Nouveau Cettois*, quai de Bosc, 5, qui a bien voulu nous faire profiter de sa publicité jusqu'à ce jour. Dès qu'elles seront assez nombreuses pour motiver une réunion générale, le jour, l'heure et le lieu de cette réunion seront indiqués par des lettres individuelles donnant seules le droit d'y assister.

Chronique Commerciale

Béziers, 4 juillet.

La situation commerciale conserve sa physionomie de la semaine précédente. Les cours restent fermes, très-fermes ; la demande ne faiblit pas, et les transactions se lient au jour le jour avec toute l'activité possible dans les conditions actuelles de notre rayon biterrois, c'est-à dire avec un stock très-restreint et des prétentions élevées à la propriété. L'opinion semble admettre comme une certitude le maintien des prix qui se pratiquent, jusqu'à la fin de la campagne courante, sinon au-delà.

Il est difficile de porter sur l'avenir des vins une appréciation raisonnée allant plus loin que la fin de la campagne présente : les éléments d'estimation sont encore trop incertains et trop sujets à variations imprévues. L'état des vignobles n'autorise pas pour le moment des vues trop pessimistes ; mais les risques à courir par la récolte future sont de ceux qui échappent aux assurances et aux garanties. Tant d'accidents peuvent survenir, sans compter le phylloxera, qui ne fait pas relâche ! Ici la floraison s'est terminée le mieux du monde. Les vignes non phylloxérées ont fort bonne mine ; et le temps qu'il fait les favorise à merveille. Les raisins grossissent à vue d'œil : ils sont même nombreux dans les plaines. Mais ces belles apparences, sujettes à caution, ne feront pas

---

FEUILLETON DU *NOUVEAU CETTOIS*

N. 155.

LA VIEILLESSE
DE
MONSIEUR LECOQ

Par F. DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE
M. LECOQ AGIT

« 2° Anna O'Sullivan, née en 1790, mariée en 1806 à John Slough, est morte en 1806.

« Anna, ma sœur ainée, a eu de John Slough une fille, Julia, née en 1821, William Nestley, et est morte en 1828, laissant une fille, Sophie Nesley.

« Cette fille, étant née en 1822, doit avoir maintenant seize ans, et j'ai appris dernièrement qu'elle est institutrice chez un lord qui habite un château dans le comté de Salisbury et qu'elle est sur le point de se marier.

« 3° Elisabeth O'Sullivan ; c'est moi.

« Je suis née en 1798, et m'étant trouvée sans ressources à la mort de mes parents, j'ai été recueillie par charité à l'institut catholique de Dublin où on élève les jeunes filles pauvres, et placée à l'âge de quatorze ans dans une maison de commerce d'Abbeville, en France.

« C'est là que je me suis mariée en 1816, avec un contre-maître de fabrique, Pierre Guichard, que j'ai eu le malheur de perdre deux ans après.

» Je suis restée veuve avec une fille, Catherine, qui va avoir vingt un ans et que j'espère marier bientôt avec un brave garçon qui travaille dans une filature de coton et qui s'appelle Jean Bernier.

« Puisse ma pauvre Catherine être plus heureuse que sa mère.

« 4° Georgina O'Sullivan, l'ainée de mes deux sœurs cadettes, née en 1801.

« Elle est venue en France deux ans après moi, et on l'a placée à Paris, où on m'a dit qu'elle s'était mariée, en 1818 avec un employé nommé Lecomte. J'ai appris qu'elle avait eu un fils, et qu'elle était morte depuis longtemps ; mais je n'ai jamais pu savoir ce que ce fils était devenu, ayant écrit plusieurs fois à ma sœur et à son mari et n'ayant jamais reçu de réponse. »

Pour la première fois depuis qu'il avait commencé à lire avec une attention soutenue cet état assez naïvement rédigé, M. Lecoq interrompit l'étude à laquelle il se livrait et se mit à penser tout haut.

— Ce fils est le père de Thérèse, comme l'a dit Mme Lecomte à cet ouvrier, murmura-t-il. Les dates se rapportent parfaitement : Lecomte était né en 1820, il s'est marié en 1855, et il est mort à quarante-neuf ans, en 1869. C'est bien cela, Thérèse est de 1857. Elle se trouve être la petite-nièce du major O'Sullivan dont son père était le propre neveu.

Donc, elle est sa parente à un degré plus rapproché que la fille de Cambremer.

L'écrit que je tiens là est daté de 1838 et s'arrête à Catherine Guichard, nièce du major, laquelle a épousé cette année-là un nommé Jean Bernier.

Mais Piédouche qui a reçu les confidences de Cambremer m'a appris que cette Catherine Guichard, devenue par son mariage Catherine Bernier, a eu une fille nommé Pauline, laquelle fille a épousé Cambremer, et est morte en lui laissant l'enfant qu'on vient de voler.

Cette enfant est de la troisième généra-

augmenter les ressources disponibles du marché vinicole, durant quatre mois au moins, et pour nouer les deux bouts, il n'y a pas assez de vin pour en prendre au choix et en laisser à loisir. On a besoin de celui qu'il y a, de tout celui qu'il y a. La crainte de manquer du nécessaire détermine cette continuité de demandes et d'ordres d'achats qui tient en haleine le mouvement commercial sur notre place et sur les places voisines. D'ailleurs, la consommation augmente en dépit de tout ; et c'est là une base régulatrice pour les opérations vinicoles.

Les expéditions courantes en 3|6 vont leur petit train régulier. On cote le B. G. disponible, fr. 96 ; le marc, fr. 82.

(Hérault.)

Nous lisons, d'un autre côté, dans le *Publicateur* :

L'augmentation des vins rouges n'empêche pas le commerce d'acheter quand il trouve une partie à sa convenance. De là ascension des prix sur toutes les qualités d'une semaine à l'autre, sauf cependant pour les bourrets blancs. Ce n'est pas que ces derniers manquent d'acheteurs, mais leur prix demeure sans fluctuation. Depuis longtemps ils sont tenus de 21 à 25 fr. l'hectolitre, suivant degré et pureté de couleur, et ces prix sont encore ceux du jour.

Les expéditions conservent une bonne allure, l'enlèvement à la propriété ne discontinue pas et les commissionnaires sont toujours à la recherche des vins.

Les vignes saines sont magnifiques, les terroirs retardataires poussent vigoureusement, la gelée n'a laissé d'autre trace que celle de la rareté du fruit ; c'est toujours beaucoup trop.

Les plantations d'aramons portent généralement beaucoup de gros raisins ; ils ont subi un peu de coulure sur plusieurs points, mais le mal n'est pas grand. Cette année est favorable à ce cépage.

Il est aisé aujourd'hui de se rendre compte des avantages considérables des pluies. Les vignes éprouvent le plus grand bien de l'humidité qu'elles ont répandu dans le sol, ce qui démontre clairement combien il est utile de pouvoir arroser en temps de sécheresse, de quelque manière que l'on s'y prenne. Malheureusement cette humidité du sol n'empêche nullement le phylloxera de poursuivre son œuvre dévastatrice. On serait même tenté, à l'inspection de certaines vignes, de croire qu'elle en favorise le développement. Bref, plusieurs points nouveaux de notre arrondissement, dont nous avions bon espoir l'année dernière, sont maintenant gravement compromis, et ne sont pas exempts du fléau, la plupart des vignes qui avaient été arrosées et même submergées et où le phylloxera avait déjà établi son domicile l'année dernière. Il est triste d'être obligé de constater que le remède sur lequel on avait le plus compté demeure inefficace. Comment, dès lors, parviendra-t-on à la reconstitution de nos vignes ? Le temps seul nous révélera peut-être ce secret plus tard, pour le moment il n'y a d'autre ressource que certains engrais pour prolonger l'agonie de nos vignobles.

NOUVELLES DU JOUR

Le conseil des ministres s'est occupé de l'ordre des débats législatifs et de la difficulté où il semble que soit la Chambre de terminer la discussion du budget avant les vacances d'août. Il y aurait lieu dans ce cas de mettre les conseils généraux à même de voter pendant leur prochaine session la répartition des contribuables. Cependant le gouvernement est décidé à faire des efforts pour obtenir le vote du budget avant la prorogation du Parlement.

—

Nous apprenons qu'il est question d'une grande fête qui serait donnée dans les salons du Palais Bourbon, le 14 juillet, par le président de la Chambre des députés. Elle s'annonce comme devant être très brillante. Elle aura lieu en même temps dans les salons présidentiels et dans les jardins.

Les plus larges invitations seront faites, non-seulement dans le monde politique, mais dans le monde des lettres et des arts.

—

Nous lisons dans le *Voltaire* :

Pendant la messe dite à St-Augustin pour l'ex-prince impérial, les journaux bonapartistes racontent qu'une colombe était venue, pendant la cérémonie, se poser doucement sur un angle de la façade.

Or, la colombe que le 26 juin a cherché à rendre légendaire appartient au colombier de M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, qui l'avait prêtée à M. Zévort, professeur d'histoire au collége Henri IV, qui a également un colombier magnifique, afin de lui donner un compagnon.

Mais la colombe, peu satifaite sans doute de son... mari, avait quitté furtivement sa demeure et était tout simplement en bonne fortune.

Que va devenir la légende ?

—

Les sous-officiers du 21e dragons casernés à Evreux viennent de mettre à exécution une excellente idée, dont la réalisation serait chose désirable dans toutes les villes de garnison, et qui fait l'éloge des corps de troupe où l'on peut constater de telles marques d'entente et d'union.

Ils ont organisé un cercle, à l'instar des cercles d'officiers, afin de pouvoir se réunir entre eux, causer, lire les journaux sans avoir besoin de fréquenter les cafés.

L'inauguration a été faite avec une véritable solennité.

M. le colonel de Chérisez, M. le lieutenant-colonel Mangin, MM. les chefs d'escadrons et majors, et plusieurs capitaines assistaient à cette réunion, qui a été pleine d'entrain et de cordialité.

M. de Chérisez a adressé aux sous-officiers une chaleureuse et affable allocution, qui a produit la plus sympathique impression.

—

Le bureau de la Chambre s'est réuni dans la matinée pour examiner l'aménagement du Palais-Bourbon. Il a décidé également relativement aux réclamations de la presse, qu'il serait fait droit dans une certaine mesure aux plaintes des journalistes parlementaires, au moyen d'une carte personnelle qui donnerait accès dans les couloirs. Nous ne demandons pas autre chose.

—

M. Paul Bert a été nommé rapporteur de la grande commission de 22 membres chargée de l'examen du projet relatif à l'instruction primaire.

—

La commission de la presse a terminé aujourd'hui l'examen de deux sections du chapitre V, relatif aux cris et délits contre la chose publique envers les fonctionnaires publics et envers les particuliers.

Un amendement a été ajouté, en ce qui concerne la diffamation, à l'article 46 : « Le plaignant aura la faculté de faire la preuve du fait diffamatoire. » La commission a adopté l'article 50 et dernier du chapitre V, relatif à l'admission des circonstances atténuantes.

Il ne reste plus à examiner que les parties relatives à la juridiction, à la procédure et à la prescription. La commission est d'accord sur le principe ; il ne reste plus à régler que la question de rédaction.

—

La *Paix* dit qu'un second mouvement sous-préfectoral suivra de près le premier. Il serait nécessité, paraît-il, par le mouvement dans les sous-préfectures de l'Algérie qui a été retardé par suite de quelques changments.

Le même journal affirme qu'aucune enquête n'a été ordonnée sur les faits portés à la tribune par M. Christophle.

—

Voici quelques appréciations de journaux, au sujet du procès Cassagnac :

Le Petit Parisien félicite le jury de l'acquittement de M. Paul de Cassagnac, et dit : « Ce verdict est une réponse nette et claire aux doctrines anti-libérales développées par M. Andrieux. »

—

Le *Figaro* dit : « M. Paul de Cassagnac est acquitté ; c'est une leçon cruelle mais méritée pour le ministère.

Le *Globe* : « Ce n'est pas M. Paul de Cassagnac qui est acquitté ; c'est la liberté de la presse. »

---

tion, l'arrière petite-nièce, par conséquent du major.

Ayant ainsi posé ses prémisses, M. Lecoq chercha à en tirer conclusion.

— En admettant, reprit-il, que l'enlèvement de la petite fille et la tentative contre Mlle Lecomte aient un seul et même auteur, ce ne peut être qu'un héritier d'une autre branche, un héritier à un degré moins rapproché qu'elles, et par suite intéressé à les supprimer.

Voyons. Nous avons l'aînée des O'Sullivan, Anna, mariée à un certain Slough, et mère de Julia Slough, qui a eu, en 1828, une fille nommée Sophie.

Cette Sophie était sur le point de se marier en 1857. L'historique de la famille ne va pas plus loin.

Si elle vit encore, elle est parente du major au même degré que Thérèse. Si elle est morte et qu'elle ait laissé un fils ou une fille, ce fils ou cette fille se trouve-

rait au même degré que Marthe Cambremer.

Et M. Lecoq ajouta presque aussitôt :

— Si l'héritier qui a commis les deux attentats est de cette branche, la seconde hypothèse est la seule qu'on puisse admettre, car Sophie Nesley n'aurait pas songé à se débarrasser de Marthe, qui n'est qu'arrière-petite-nièce.

Mais j'ai encore une branche à examiner. Voyons la note sur la dernière sœur.

Et, reprenant le papier qu'il avait posé sur la table, il lut :

« 6° Hélène O'Sullivan, la plus jeune de ses sœurs, née en 1840. Notre mère est morte en la mettant au monde, et je ne l'ai jamais vue que dans sa première enfance.

« Elle a été encore plus malheureuse que moi, car elle a été réduite à se faire comédienne en Angleterre. Elle joue dans les troupes de province, et elle vient d'épouser un acteur ambulant, nommé Henry Fassitt.

— Fassit ! s'écria M. Lecoq. Mais c'est le nom de la femme assassinée !

La surprise qu'éprouva M. Lecoq n'eût d'égal que sa joie.

Il ne s'attendait pas à faire une pareille découverte, et il en comprenait toute l'importance.

La femme assassinée rue de l'Arbalète s'appelait Marie Fassitt.

Il était bien permis de supposer qu'elle était la fille de cette Hélène O'Sullivan, la plus jeune sœur du major, mariée à un Henry Fassitt, comédien ambulant...

Et si cette supposition était une réalité, tout s'éclaircissait, tout s'expliquait.

Marie Fassit, alors était la propre nièce du major, et par conséquent sa seule héritière.

Thérèse Lecomte, petite-nièce, ne venait qu'après elle, et après Thérèse Lecomte, Marthe Cambremer, arrière-petite-nièce.

S'il existait un homme qui eût intérêt à anéantir successivement tous les membres de la famille O'Sullivan, cet homme avait dû nécessairement commencer par tuer Marie Fassitt.

Marie Fassitt était le premier obstacle à supprimer ; Thérèse Lecomte était le second ; Marthe Cambremer le troisième.

En dernière ligne, il n'y avait plus que les enfants de Sophie Nesley, si tant était qu'elle en eût laissé, et ces enfants, s'ils survivaient à tous les collatéraux, devaient nécessairement recueillir la totalité de la succession du major.

Il y avait donc de fortes présomptions que l'un d'eux était le meurtrier de Marie Fassitt.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique Cettoise

La nuit dernière, vers deux heures du matin, le tocsin s'est fait entendre. Un incendie s'était en effet déclaré au quartier du Jardin des Fleurs, rue Euzet, dans le bâtiment appartenant à M. Benezech, loué par MM. Saltré frères et Compagnie, négociants à Cette. Ces messieurs emmagasinent là des produits destinés aux engrais, dont ils font une spécialité. 400 sacs environ garnissaient les locaux où s'est déclaré le sinistre.

Dès les premiers coups du tocsin la section des pompiers s'est réunie, et elle a été assez tôt rendue sur les lieux de l'incendie. Après des efforts soutenus et intelligents de près de trois à quatre heures, on s'est rendu maitre du feu.

Les bâtiments étaient assurés par le propriétaire pour une valeur de 30,000 fr., et de leur côté, MM. Saltré avaient assuré leurs marchandises pour la somme de 20,000 fr.

Les dégâts sont évalués de 20 à 25,000 fr., couverts par la Cie *La Foncière*.

On ignore encore les causes qui ont pu occasionner cet incendie

---

Nous avons la bonne fotune d'annoncer à nos lecteurs la prochaie arrivée à Cette de la troupe japonaise, omposée de 12 artistes exécutant un gene tout nouveau d'exercices de force et d'aresse.

Ce spectacle éminemmet attrayant ne manquera pas d'attirer un foule de spectateurs, désireux de passe quelques moments agréables.

Nous donnerons en temp voulu les détails de ces représentationet le programme des soirées.

Tout ce que nous pouns dire pour l'instant, c'est que cette tupe, qui possède un matériel roulant une valeur de 50,000 fr., s'installant etse démontant presque instantanément, eut offrir aux spectateurs un confortabl que l'on ne rencontre pas communémt.

Engagée à l'Hippodrom et dans les preniers cirques de Franc et de l'étranger, cette troupe a obtenuartout un succès que la presse a publié

Hier, M. Collin, le poèt improvisateur, bien connu dans notre vi, a donné une séance qui avait attiré u public amateur de versification.

Après avoir improvis plusieurs pièces de vers sur des sujets onnés, M. Collin a excuté ce qu'il appelle la dictée de César, véritable tour de force e mémoire.

S'dressant à quatrepersonnes différentes qu'il appelle ses secrétaires, M. Collin leur dicte, tour à tou, et vers pas vers de différents pieds, les divers sujets qui ont été désignés à l'avance par les spectateurs.

Nus donnons pami les quatre sujets choiis, celui de la chasse qui nous a été remis par un de nos abonnés :

La Chasse

Mes amis, mettons-nous en chasse,
A nous lièvres, perdreaux, bécasses ;
Que le gibier tombe à foison.
Dans les taillis, faisons patrouille,
Que personne ne soit bredouille
En revenant à la maison.
O Saint-Hubert ! sois-moi propice,
Que ma carnassière s'emplisse !

Le général de division Brincourt est arrivé ce matin à Cette par le train de 5 h. 10 du matin, afin de terminer l'inspection trimestrielle du 27e bataillon de chasseurs à pied.

Grand café Glacier

Ce soir, début de M. Alexis Jaunay, comique danseur excentrique.

Faufare des Enfants de Cette

PROGRAMME

Des morceaux qui seront exécutés le samedi 5 juillet, à 8 heures 1|2 du soir, sur le Canal, et le dimanche, à 8 heures du soir, sur l'Esplanade.

1. *Allegro militaire*..... X.
2. *Emira* (fantaisie)..... Escudié.
3. *Marche populaire*..... Dirouelle.
4. *Lucie de Lamermoor* (mosaïque) ..... Donizetti.
5. *Les Lilas* (valse)..... Déransart.

Fanfare des Chasseurs

PROGRAMME

Des morceaux qui seront exécutés le dimanche 6 juillet à 4 heures 1|2 précises du soir, sur l'Esplanade.

1. *L'Egyptien* (pas red.).... Marie
2. *Le sommeil de Diane* (fant.) Bléger.
3. *Christiana* (schotich).... Blancheteau
4. *Les loisirs d'un grenadier* (quadrille) ..... Bléger.
5. *Les Forgerons* (polka)... Bleger.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CETTE
du 3 au 5 juillet 1879

Naissances

3 Filles, 5 Garçons

DÉCÈS

3 enfants en bas âge.

NOS TÉLÉGRAMMES

Paris, 5 juillet, matin.

Toutes les dépêches constatent que l'acquittement de M. de Cassagnac cause une déconvenue générale qui se traduit par de très vives critiques à l'adresse du garde des sceaux.

— La *Liberté* dit, de son côté, que les députés « se montrent très mécontents contre le cabinet qui a demandé les poursuites contre M. de Cassagnac et lui en reportent toute la responsabilité. »

— D'après le *Pays*, le verdict qui acquitte son rédacteur en chef a été rendu par 9 voix sur 12.

— Le transport l'*Oronte*, qui porte le corps du « prince impérial, » est arrivé ce matin à Madère ; il en est reparti presque immédiatement.

— On annonce qu'en raison du vote de flétrissure de la Chambre, M. Ozenne, ancien ministre du 14 novembre, ne sera pas nommé conseiller d'état honoraire.

— M. Rouvier, imitant M. Dréo et M. Lebaudy a donné sa démission de rapporteur de la commission de tarifs, qui a repoussé ses conclusions, en ce qui concerne les droits sur la fécule.

— On dit que le préfet de police vient de lancer une circulaire, engageant les agents à user d'une grande sévérité dans l'accomplissement de leurs fonctions.

— M. Luard, maire de Honfleur depuis près de 20 ans, vient de donner sa démission, sans qu'on connaisse encore la cause de cette résolution.

Paris, 5 juillet, soir.

Le bruit que MM. Leroyer et Goblet avaient l'intention de démissionner à cause de l'acquittement de M. Cassagnac est dénué de tout fondement.

— M. Gasconi est élu député au Sénégal.

— On télégraphie de Vienne le résultat sur les élections : 266 élections connues, sur 353, donnent 136 candidats libéraux et 130 conservateurs libéraux ; les libéraux perdent 33 siéges.

— Les avis de Rome n'annoncent rien de nouveau relativement à la crise parlementaire. La situation reste compliquée par suite du vote de coalition.

Marine

MOUVEMENT DU PORT DE CETTE

ENTREES

Du 4 au 5 juillet

Londres, br.-goel. angl. *Restlen*, 189 tx, cap. Hannaford, raisins secs à M. Diabold.

Buriana. bal. esp. *San José*, 38 tx, cap. Vicens, oranges, à M. Coulon.

Philadelphie, tr.-m. angl. *Hattie H.* 403 tx, cap. Lockhart, pétrole, à M. Lamouroux.

Paysanda, tr.-m. it. *Ruggiero Primo*, 463 tx, c. Ruggiero, suifs, à M. Antonin Baille.

Alger, vap. fr. *Alger*, 462 tx, cap. Pécoul, moutons et bœufs.

Alicante, Barcelone, vap. esp. *Navidad*, 501 tx, cap. Torrens, diverses.

Tarragone, vap. esp. *Correo de Cette*, 152 tx, cap. Corbeto diverses, à MM. Darolles père et fils.

Marseille, vap. fr. *Colon*, 458 tx, cap. Lachaud, diverses.

La Nouvelle, bal. fr. *Sainte Germaine*, 36 tx, cap. Vidal, vin.

Trieste, tr.-m it. *Fortunato G*, 428 tx, c. Degregori, douelles et raisins secs, à M. Gairard.

Huelva, bal. esp. *Dolores*, 56 tx, c. Vasques, vin, huile de poisson, à M. Darolles.

SORTIES

Du 4 au 5 juillet

Gaete, br. it. *Sainte Filomena*, c. Paone, lest.

Marseille, vap fr. *Sampiero*, cap. Nicolaï, diverses.

Valence, vap. fr. *Gallia*, c. Verries, diverses.

Marseille, vap. fr. *Ville de Marseille*, cap. Ganiveng, diverses.

Valence, bal. esp. *N. S. de los Angelos*, c. Blanch, lest.

Valence, bal. esp. *Sant José*, c. Sglessias, lest.

Valence, bal. esp. *V. de los Desamparos*, c. Cervera, lest.

Valence, bal. esp. *La Piedad* c. Sébastian, lest.

New-York, goel. fr. *Florence*, c. Layec, lest.

Nouvelles de Mer

Arrivé le 1er juillet, à Philippeville, vap. fr. *Nold*, c. Savauge, vin, etc. parti de Cette, le 29 juin.

Arrivé le 2 juillet, à Gênes, br. it. *Perla Scanuva* cap Bassella, houille, parti de Cette, le 22 juin.

Arrivé le 25 juin, à Riposte, tr.-m. aut. *Tre Cugini*, c. Ersehen, f. vides. parti de Cette, le 11 juin.

En chargeple 25 juin, à New-York, tr.-m. norw. *Skgo'dmoen*, 409 tx, c. Lund, blé.

Rencontré en mer, br.-goel. danois *Sranen* ; Pettersen le2 juillet, en travers de Rosas, ayant 105 jours de mer, allant de Congo à Marseille, l'équipage épuisé, manquant de provision, ayant pendant quatre jours, reçu du riz et d'eau, par tr.-m. ang. *Hattie H.*, cap. Lsckhart, arrivé le 4 courant de Philadelphie, qui lui a fourni 1 baril de bœuf, 1 de porc et 1 de biscuits, etc.

Le même navire a rencontré une autre goel hol. de nom inconnu, allant de Brindisi à Anvers, ayant 60 jours de mer, qui n'avait ni bois ni charbon. Le dit capitaine lui a fourni 1 tonneau charbon et une embarcation pleine de bois.

CAFÉ DU PONT-NEUF

Tenu par M. Durand

A l'occasion de la réouverture de cet établissement, un GRAND CONCERT aura lieu demain, à 8 1|2 du soir.

USINE A GAZ
DE CETTE

Réduction du prix du Gaz

La Société l'Union des Gaz a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 1er juillet prochain le prix du mètre cube de gaz sera uniformément porté à trente-cinq centimes, soit une réduction de 12 1|2 0|0.

La Compagnie rappelle qu'elle installe **gratuitement** le **branchement extérieur**, ainsi que la **colonne montante** ; Elle **loue** les appareils ordinaires d'éclairage et de chauffage ; enfin, elle se charge des installations à des prix modérés.

Grand choix d'Appareils divers

AVENUE DU CHATEAU-D'EAU

Musique et Pianos
de tous Facteurs

ALPHONSE GRACIA

42, Grand'Rue, 42, CETTE

Instruments en cuivre et en bois.
Cordes diverses et accessoires pour tous les instruments.
Location et accord de pianos.

Abonnements à la musique
AVEC PRIMES

ATELIER DE RÉPARATIONS

Ouverture très prochainement des Magasins

AVIS

M. E. Longobardi a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de céder son magasin de fourniture de navires, situé quai d'Alger n° 17, à **M. Jacques Fournaire**, capitaine de marine.

MM. les Docteurs TROUSSEAU et PIDOUX
Dans leur *Traité de Thérapeutique*
RECOMMANDENT D'UNE MANIÈRE PARTICULIÈRE LA
Graine de Moutarde Blanche
Comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans la Guérison des
Maladies de l'ESTOMAC (Gastrites, Gastralgies), de celles des INTESTINS et du FOIE, des DARTRES, des HÉMORRHOIDES, des CONGESTIONS, des RHUMATISMES des CONSTIPATIONS OPINIATRES.
DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, Paris
Dépôt chez MM. Lioret frères, droguistes.

Le Gérant responsable P. BARBET.

Maison fondée en 1843

PREMIER ÉTABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE DE CETTE — ANCIENNE MAISON VONS

IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, PAPETERIE, - A. CROS, A CETTE,

5, quai de Bosc, 5.

PRESSES MÉCANIQUES A VAPEUR POUR LA TYPOGRAPHIE ET LA LITHOGRAPHIE

MACHINE A RÉGLER, DERNIER MODÈLE MÉDAILLÉ A L'EXPOSITION

PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU

FOURNITURES SPÉCIALES POUR ADMINISTRATION, INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

NOUVELLE ORGANISATION A PARTIR DE MAI 1879

APERÇU DES ARTICLES :

PAPIERS

Papiers blancs de toutes sortes.
— affiche.
— autographique.
— brouillard.
— bulle.
— buvard.
— indienne.
— marbré.
— de couleurs unis et gautrés.
— maroquinés.
— chagrinés.
— de Chine.
— à décalquer.
— à dessin pour lavis et crayon.
— Vattmann et autres provenances.
— toile pr ingénieurs.
— d'emballage.
— corde.
— Goudron.
— fantaisie, doré et argenté.
— à fleurs.
— à filtrer.
— imperméable.
— à lettre de commerce
— à lettre de fantaisie
— à lettre anglais.
— à lettre gaufré.
— dentelle.
— à musique.
— à registres.
— de soie.
Parchemin vrai et factice.

LIVRES

Livres de piété.
Heures.
Paroissiens pour première communion.
— de mariage.
Édition de luxe et ordinaire, reliure ivoire, cuir russe, etc., etc.
Albums illustrés.

MAROQUINERIE

Portefeuilles.
Carnets.
Porte-cartes.
Serviettes.
Buvards de bureau.
— de voyage.
Trousses.
Sacs à ouvrage.

TABLETTERIE

Cassettes.
Boîtes à dessin.
— à gants.
— à compas.
Pochettes.
Encriers de luxe.
Cadres bois durci.
— photographiques.
— dorure fine.

GRAVURES ET IMAGERIE

Imitation de peinture.
Chromolithographie.
Oléographie.
Images religieuses.
Emblêmes.
Cartes de menus.
— genre camaïeu.
— de fantaisie.
— à fleurs.
— à sujets.

FOURNITURES DE BUREAU

Registres de magasin et sur commande livrés en 48 h.
Réglures de toutes sortes.
Copies de lettres.
Plumes Humbolt.
— Alexandre.
— Mallat.
— Cettoise A. Cros.
— Hinsch-Vell.
Porteplumes.
Crayons.
Encriers de bureau.
— ordinaires.
Encres la reine des encres.
— Mathieu Plessis.
— Antoine.
— Caméléonne.
Règles plates.
Carrelet.
Pistolets.
Canifs.
Ciseaux le bureau.
Grattoir.
Poinçon.
Plumier.
Sablier.
Presse papiers.
Cartons de bureaux.
Presses à copier en fonte.
— en fer forgé.
Pèse-lettres.
Pelotes le bureau.
Pinces-notes.
Portefeuilles d'échéance.
Biblioptes.
Sandaraque.
Cire à cacheter.
— pur bouteilles.
Pains à cacheter.

FABRIQUE DE REGISTRES, -- RELIURE EN TOUS GENRES,

COMPAGNIE GENERALE DES
Bateaux à Vapeur à Hélice Du Nord
Service mensuel et régulier entre
CETTE le HAVRE et DUNKERQUE

Pour frêt et renseignements, s'adresser M. A. SALONNE, courtier maritime, à CETTE.

LOCATION DE TRANSPORTS
Cerclés en fer
Vente de Fûts de toutes espèces
PIÈCES VIDES DE **3|6**
G. THOMAS
13, Quai du Pont-Neuf, 13
CETTE (HÉRAULT)

COMPTOIR DE CHANGE
ORENGO ET RIEUFRÉGIER
Rue St-Guilhem, 12,
MONTPELLIER

SUCCURSALE A BÉZIERS
12, Rue de la République, 12.

Maladies de la Peau
Guérison assurée des
DARTRES — BOUTONS — ECZÉMAS
MARQUE DE FABRIQUE
Démangeaisons — PSORIASIS — PYTIRIASIS
2,50 le pot et **3** fr. par la poste
En s'adressant pharmacie **Carré** à BERGERAC ou à TOURS.
Dépôt à Cette, pharmacie Pailhès.

Attestations élogieuses de MM. les médecins
Nombreux certificats de guérison

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN **4** FRANCS

Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Echéance des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. LA Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, rue Taitbout — Paris.
LA GAZETTE DE PARIS *a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.*

CAPSULES WEINBERG
Au Goudron phéniqué
pour la guérison radicale des maladies de poitrine, toux, rhume, bronchite, catarrhe, asthme, grippe, oppression, coqueluche, enrouement, maladies de vessie, diarrhée chronique, vomissement continu et fièvres. Soulagement presque immédiat. Prix 2 fr. 50 ; franco 2 fr. 75. Dépôt général, pharmacie Weinberg, à Vienne (Isère), et à Cette, pharmacie Pailhès.

LOSANGE PURGATIF
ANCIENNEMENT
GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans *saveur*, ni *coliques*, ni *nausées*, ni *constipation*.
Phie TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
Les deux purgations, 1f20; par la poste, 1f35.
Se trouve dans toutes les pharmacies.

LA Compagnie HISPANO-FRANÇAIS
A l'honneur d'informer le Commerce que les deux steamers

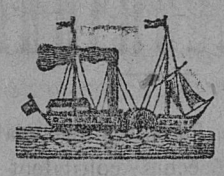

NAVIDAD ET SAN JOSÉ

du port de 1,000 tonnes chacun, construits avec les derniers perfectionnements et d'une marche de 10 nœuds à l'heure, vont commencer leur service.

Outre un aménagement très-confortable pour assagers de première classe, ces magnifiques vapeurs possèdent un pont en fer, avec entrepont volant, qui facilitant les opérations de chargement et déchargement, éviteront la détérioration des marchandises.

Les nouveaux steamers en combinaison avec le vapeur **ADELA** continueront avec plus de régularité le service établi depuis 8 ans entre **Cette, Barcelone, Valence et Alicante** avec escales facultatives dans les ports intermédiaires. — Les départs de Cette ont lieu, comme l'habitude, les mercredi et samedi de chaque semaine.

Pour frêt et passage, s'adresser à **M. Barthlemy RIGAUD** armateur consignataire, quai de la Darse, 1, à Cette.

LE VAPEUR FRANÇAIS

GÉNÉRAL COURT

De 258 tonneaux, capitaine LE MALLEC
Partira de Cette directement pour ALGER, du 8 au 10 Juil
Pour fret et renseignements, s'adresser à MM. COTTALORDA, quai République, 4, à Cette.

MÉDAILLE D'OR EXPOSITION 1878

SPÉCIALITÉ DE MACHINES A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES
HORIZONTALES ET VERTICALES de 1 à 50 chevaux.
Toutes les pièces du mécanisme de ces machines sont en acier fondu forgé; elles n'exigent jamais de réparations et sont les plus économiques comme achat et dépense de combustible.

MACHINE HORIZONTALE
Locomobile ou sur patins.
Chaudière à flamme directe de 3 à 50 chevaux.

Toutes ces Machines sont prêtes à livrer.

MACHINE VERTICALE de 1 à 20 chevaux.

Envoi franco des Prospectus détaillés.

MACHINE HORIZONTALE
Locomobile ou sur patins.
Chaudière à retour de flamme de 6 à 50 chevaux.

J. HERMANN-LACHAPELLE, Ingénieur-Mécanicien, 144, Faubourg Poissonnière, PA

CETTE. — Imprimerie et Lithographie A. CROS, quai de Bosc, 5.